

Liège, le 05 mars 2021

## Aéroport de Liège

### Conférence de presse et visite des chantiers

Reconnue comme opérateur de développement économique depuis 2010, la SOWAER est chargée de la viabilisation et l'aménagement de tous les terrains situés en zones d'activités économiques à proximité de l'aéroport de Liège. Au total, ce sont quelque 350 hectares dédiés à l'activité économique qui sont aménagés progressivement par la SOWAER, à destination des investisseurs.

En septembre 2015 étaient inaugurés les parcs d'activités économiques de l'aéroport de Liège, baptisés « Flexport City » et « Airport City ». Véritables parcs spécialisés d'intérêt régional, ils visent à amplifier le rayonnement socio-économique du pôle aéroportuaire. Sur ces 5 dernières années, le nombre d'hectares disponibles a considérablement augmenté et les entreprises n'ont pas manqué de s'y installer.

D'importants travaux sont en cours de réalisation dans les zones d'activités économiques mais aussi sur l'aéroport afin de préparer les prochaines phases d'aménagement et de soutenir le développement de l'aéroport dans les années à venir.

La SOWAER, avec la collaboration de Liege Airport, a le plaisir de vous convier à une présentation de tous ces projets en présence de :

Monsieur Willy BORSUS, Vice-Président du Gouvernement Wallon et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence ;

Monsieur Jean-Luc CRUCKE, Ministre des Finances, du Budget, des Aéroports et des Infrastructures sportives.

Un dossier technique est annexé à la présente.

#### **A propos de la SOWAER :**

La SOWAER a été créée en 2001 afin d'encadrer le développement des aéroports wallons dans une logique de développement durable et de préservation de la qualité de vie des riverains.

Ses missions sont :

- La gestion pour le compte du Gouvernement wallon, des participations détenues dans les sociétés de gestion des aéroports wallons
- Les investissements en développement des infrastructures aéroportuaires
- La gestion du programme environnemental accompagnant le développement
- La prise en charge des missions de sûreté et sécurité confiées aux sociétés de gestion des aéroports
- La viabilisation et l'aménagement de tous les terrains, bâtis ou non, rachetés dans le cadre des mesures d'accompagnement environnemental et situés en zones d'activité économique au plan de secteur

**Contact SOWAER :** Bénédicte Grandgagnage +32.478.71.05.04 – [bgr@sowaer.be](mailto:bgr@sowaer.be) – [www.sowaer.be](http://www.sowaer.be)

## Zones d'activités économiques – Evacuation des eaux pluviales des plaines de Cubber et Stockis vers la Meuse

La réalisation de la canalisation destinée à évacuer les eaux pluviales des futures zones d'activités économiques Cubber et Stockis est en cours actuellement. Un chantier conséquent mis en œuvre par la SOWAER avec la société Denys et la collaboration de l'AIDE.

Avec ces nouvelles zones, ce ne sont pas moins de 162 hectares de terrains équipés qui permettront l'accueil de nouvelles entreprises en lien avec les activités de l'aéroport. C'est notamment dans la zone Cubber que la gare du TGV Fret Carex sera implémentée.

Ce chantier est prévu en 2 phases.

**Phase 1**, soit la partie aval :

Début de travaux : 6 janvier 2020

Montant notifié : **16.650.648,47 € TVAC**

Délai d'exécution : 800 jours calendriers

Cette phase consiste à la mise en œuvre d'une conduite de diamètre 1,8m sur +/- 2 km en fonçage, sans ouvrir les voiries et en passant en souterrain. Un puits de fonçage est mis en œuvre en début de chantier afin d'y installer les dispositifs de poussée nécessaires à la mise en place des tuyaux dans le sol. Au total, 3 puits ont été réalisés pour cette première phase.

**Phase 2**, soit la partie amont divisée en 2 lots :

Lot 1 : le long de l'Autoroute A 604 :

Début de travaux : 1er décembre 2020

Montant notifié : **5.157.211,75 € TVAC**

Délai d'exécution : 365 jours calendriers

Cette phase consiste à la mise en œuvre d'une conduite de diamètre 0,8m et 1,2m sur +/- 3 km en fouilles ouvertes et en fonçage, placée dans le long de l'autoroute, dans le talus, et sous l'autoroute pour la partie en fonçage.

Lot 2 : plaine de Cubber (objet de la visite) :

Début de travaux : 1er décembre 2020

Montant notifié : **5.723.380,42 € TVAC**

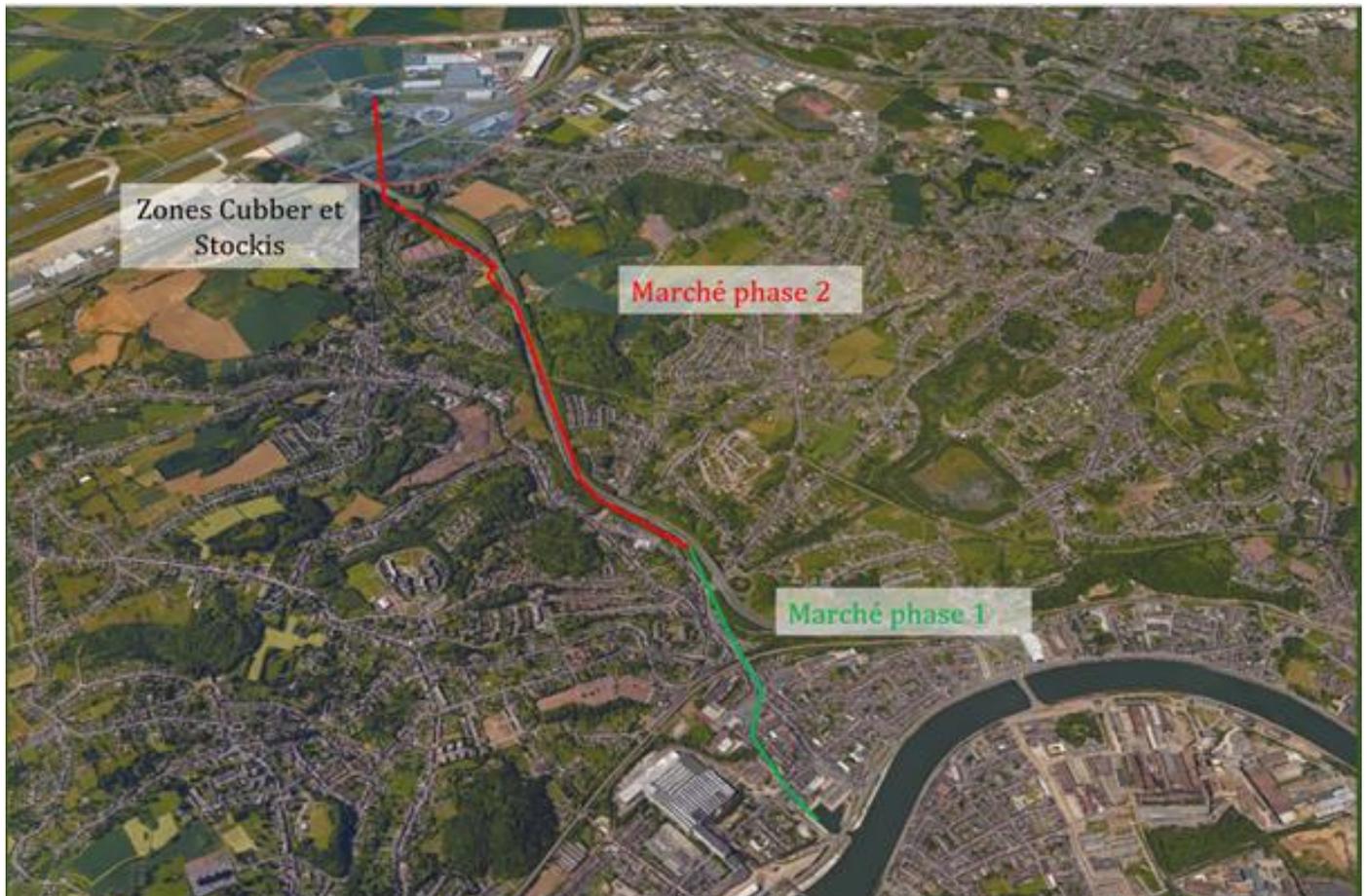
Délai d'exécution : 330 jours calendriers

Cette phase consiste à la mise en œuvre d'une conduite de diamètre 1,8m sur +/- 1,3 km en fonçage, sans ouvrir et à grande profondeur (de +/-15 m à 40 m de profondeur). Un puits de fonçage est mis en œuvre en début de chantier afin d'y installer les dispositifs de poussée nécessaires à la mise en place des tuyaux dans le sol.

Les montants (pour un total de 27,5 millions) sont cofinancés par :

- les fonds européens FEDER : 14.284.667,19 €
- les financements régionaux : SOWAFINAL : 4.090.423 €
- le crédit ordinaire DGEER-DEPA : 8.275.658,81 € ainsi qu'une prise en charge directe par la SOWAER dans le cadre de l'équipement des ZAE pour 1.647.395,10 €

## Tracé de l'égouttage



## Radar de sol

Actuellement, les contrôleurs aériens gèrent le trafic au sol (pistes et taxiways) essentiellement en regardant par la fenêtre de la vigie.

De ce fait, lors de mauvaises conditions météorologiques et de visibilité, il leur est parfois impossible de distinguer les mouvements des aéronefs et des véhicules circulant sur le site aéroportuaire et s'assurer de la sorte que leurs injonctions sont correctement respectées.

Cette situation impose dès lors l'application de procédures particulières qui permettent de s'assurer de la sécurité des opérations.

Ces procédures imposent des restrictions de mouvement sur la plaine aéroportuaire, une réduction de la capacité déclarée de l'aéroport et l'imposition pour tout avion d'être accompagné par un véhicule qui le guide depuis la piste vers son stand et de son stand vers la piste. Ces procédures requièrent beaucoup de moyens humains et entraînent une diminution sensible du trafic, ce qui est un frein au développement croissant de l'aéroport.

La mise en service du « radar de sol » imminente permettra d'éliminer à terme l'ensemble de ces restrictions. Ce projet est réalisé en collaboration avec Skeyes pour un investissement de 6 millions. Il augmentera significativement la sécurité au sol en donnant la possibilité aux contrôleurs aériens de visualiser les différents mouvements ou les positions des véhicules (avions, véhicules de maintenance, de ravitaillement, etc.) qui se trouvent sur le site aéroportuaire. Cela permettra à l'aéroport de gagner en attractivité.

